

REGLEMENT INTERIEUR DU POLE LIVRE ET MULTIMEDIA

Préambule

1. Le règlement intérieur du Pôle livre et multimédia définit les droits et devoirs des usagers –visiteurs, lecteurs, abonnés, clients.
2. Le personnel, sous l'autorité de la Direction et de la responsable de service, est chargé de faire appliquer le règlement dont un exemplaire est en permanence tenu à disposition du public à l'accueil du Pôle livre et multimédia.

Dispositions générales

1. Le Pôle livre et multimédia de l'Alliance française de Bangkok a pour missions :
 - a. De rendre compte de la diversité des cultures francophones et de mettre à disposition les collections,
 - b. De valoriser la production éditorial francophone sur la France et sur l'Asie du Sud-Est,
 - c. De soutenir l'apprentissage de la langue française,
 - d. De s'inscrire dans la politique culturelle, artistique et linguistique de l'Alliance française de Bangkok,
 - e. De favoriser les échanges culturels au moyen du débat d'idées, d'invitations d'auteurs ou d'expositions.
2. L'accès aux espaces publics du Pôle livre et multimédia et la consultation sur place des documents sont gratuits et libres, ouverts à tous, aux jours et heures affichés à l'entrée. Les usagers doivent adopter un comportement courtois et respectueux d'autrui et de sa sécurité.
3. Il est interdit de fumer, de vapoter et de téléphoner dans les espaces publics de la médiathèque. L'utilisation d'écouteurs est obligatoire.
4. Il est interdit de crier et de courir dans la médiathèque.
5. La consommation de repas est interdite. La consommation de boissons alcoolisées est interdite.
6. Au sein de la médiathèque, les usagers demeurent responsables de la garde de leurs biens propres ; en conséquence, le Pôle livre et multimédia ne saurait être tenue responsable des pertes ou vols d'objets.
7. L'accès aux espaces professionnels est strictement interdit au public, sauf autorisation expresse du personnel du Pôle livre et multimédia.
8. Le personnel de la médiathèque se tient à disposition des usagers afin de les accompagner dans l'utilisation des ressources et des services de la médiathèque ; le personnel de librairie se tient à disposition des usagers afin de les accompagner dans l'utilisation de la librairie.

Modalités d'inscription et d'emprunt des documents

1. L'inscription est nécessaire pour emprunter des documents, et est valable pendant douze mois à partir de la date d'inscription à l'Alliance française de Bangkok.
2. L'inscription se fait au bureau des inscriptions, au rez-de-chaussée de l'Alliance.
3. L'inscription à la médiathèque est comprise dans les frais étudiants.
4. L'inscription à la médiathèque est comprise dans l'inscription en tant que membre de l'Alliance française de Bangkok.
5. L'inscription en tant que membre de l'Alliance française de Bangkok est actuellement de :
 - a. 1600THB à l'année (inscription individuelle),
 - b. 3000THB (inscription famille),
 - c. 500THB (élèves, étudiants et professeurs d'écoles et universités locales et internationales).
6. L'inscription est gratuite pour le personnel de l'Alliance française de Bangkok et le personnel de l'Ambassade.
7. La carte d'abonné est strictement personnelle et les documents empruntés sont sous la responsabilité du titulaire de la carte et sous celle des parents pour les abonnés mineurs.
8. Le prêt à domicile est consenti, sur présentation de leur carte, aux usagers inscrits pour un maximum de 11 ouvrages (3 livres + 2 magazines + 2 DVDs + 2 CDs + 2 documents pour l'apprentissage du français) pour une période de 14 jours, renouvelable deux fois, en présentiel, par email ou par téléphone.
9. La plus grande partie des collections peut être empruntée, à l'exception des dictionnaires et encyclopédies, des jeux vidéos et des jeux de société.
10. Les usagers sont tenus de restituer dans les délais les documents empruntés, d'en prendre soin et de ne jamais entreprendre eux-mêmes les réparations ou le nettoyage des documents.
11. Les documents non restitués dans les délais impartis bloquent le compte de l'utilisateur. Ainsi, il ne sera pas possible d'emprunter de nouveau sans une restitution au préalable des documents en retard.
12. Les données recueillies lors de l'inscription servent exclusivement à la gestion des prêts et à la promotion des collections et d'actions culturelles proposées par la médiathèque. Conformément aux dispositions légales, chacun a le droit de prendre connaissance des informations le concernant et, si nécessaire, en demander la rectification.

Modalités de remplacement des documents

1. En cas de perte ou de détérioration grave d'un document, l'emprunteur doit le signaler et peut être amené à assurer son remplacement à l'identique ou l'achat d'un document à valeur équivalente, si le document n'est plus disponible commercialement.
2. Le remplacement d'un document par un autre à valeur équivalente se fait en accord avec le responsable et selon la politique documentaire de l'établissement.

Règlement financier

1. Le règlement des frais d'inscription s'effectue en espèces ou par scan à l'accueil de l'Alliance. Un reçu est délivré pour tout abonnement souscrit.
2. La médiathèque propose en vente des livres, des DVD et des CD issus du pilon des collections, ainsi que des livres donnés qui ne correspondent pas aux collections. Les livres sont vendus 50THB l'unité, les DVD et CD 25THB l'unité. Les paiements se font uniquement en espèces.

Reproduction des documents

1. Les usagers sont tenus de réserver à leur usage strictement personnel la reproduction des documents qui ne sont pas dans le domaine public.
2. La prise de photographies ou scan de documents au sein de la médiathèque doit faire l'objet d'un accord préalable avec les médiathécaires.
3. L'utilisation de la photocopieuse se fait par les médiathécaires.
4. Les prix sont les suivants :
 - a. Photocopie noir et blanc A4 : 2THB
 - b. Photocopie noir et blanc A3 : 5THB
 - c. Scan JPEG couleurs depuis port USB A4 : 10THB
 - d. Scan JPEG couleurs depuis port USB A3 : 20THB
 - e. Impression noir et blanc PDF ou JPEF depuis port USB A4 : 5THB
 - f. Impression noir et blanc PDF ou JPEF depuis port USB A3 : 15THB
5. Le paiement se fait uniquement en espèces.

Utilisation des ressources numériques

1. La médiathèque met à disposition des usagers : un poste informatique, une tablette, une tablette pour consultation du *Monde* en ligne, une télévision diffusant TV5Monde et permettant le visionnage de DVD, une PS4, une table interactive, un lecteur CDs, deux lecteurs de DVD externes.
2. La médiathèque met à disposition des usagers un service WIFI, dont l'identifiant est Alliance médiathèque, et le mot de passe openwifi@mediatheque
3. Pour jouer à la PS4, les usagers doivent demander le jeu vidéo à la médiathèque et le rendre lorsque la partie est finie. Les jeux vidéos ne doivent pas être joués avec les sons.
4. Pour visionner un DVD, les usagers doivent demander le DVD à la médiathèque et le rendre lorsque le film est fini.
5. Le poste informatique, la tablette et la table interactive sont accès libres et donnent accès à internet, notamment pour la consultation de Culturethèque et pour la recherche. Toute consultation de sites non adaptés à un environnement public est interdite.
6. Pour emprunter des lecteurs de DVD externes, l'utilisateur doit laisser une caution de 200THB à la médiathèque.

Respect, application et publicité du règlement

1. Tout usager sans exception ni distinction s'engage à se conformer au présent règlement.
2. Le non-respect du règlement peut entraîner la suspension immédiate de la consultation, voire l'interdiction d'usage et l'expulsion.
3. Des infractions graves ou des négligences répétées au regard du règlement peuvent entraîner, sur décision de la Direction de l'Alliance française de Bangkok, la suppression temporaire ou définitive du droit de prêt et, le cas échéant, de l'accès à la médiathèque.

